

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON COMMUNIQUE

Le registre d'inscription à l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou maître formateur (CAFIPEMF), pour la session 2017, est **ouvert à partir du mardi 26 septembre 2016.**

- pour l'épreuve d'admissibilité

Textes de références :

- Décret n° 85.88 du 22/01/1985 modifié, relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.
- Arrêté du 20 juillet 2015, portant organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.
- Circulaire DGESCO n°2015-109 du 21 juillet 2015 précisant les conditions d'application de ces textes

Conditions à remplir :

Les candidats doivent obligatoirement être instituteurs ou professeur des écoles titulaires et justifier, au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen, d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent, accomplis en qualité d'instituteur titulaire, d'instituteur stagiaire, d'instituteur suppléant ou de professeur des écoles titulaire dans une classe où ils ont vocation à exercer.

Nature de l'examen :

Cet examen se déroule sur 2 ans.

La première année, le candidat s'inscrit, se prépare et passe l'épreuve d'admissibilité. Les candidats admissibles entrent dans un parcours de formation en vue de préparer les deux épreuves d'admission qu'ils passent l'année suivante (ou dans les 4 ans qui suivent l'admissibilité).

L'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien avec le jury. L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maxi hors annexe) et le(s) rapport(s) d'inspection. Ce dossier devra être retourné par voie postale

Dates et modalités d'inscription :

Les candidats au CAFIPEMF pour la session 2018 devront s'inscrire : **du mardi 26 septembre 2017 au mardi 17 octobre 2017 (cachet de la poste faisant foi).**

Les dossiers d'inscription à l'admissibilité disponibles sur le site de l'académie de BESANCON (rubrique : examens et concours /enseignants/ CAFIPEMF) .

Ces dossiers doivent parvenir par voie postale, **au plus tard le 17 octobre 2017** minuit (cachet de la poste faisant foi) au

Rectorat

Bureau DEC1

10 rue de la Convention

25030 Besançon cédex

Merci de mentionner « CAFIPEMF » sur l'enveloppe

Le dossier nécessaire à l'épreuve d'admissibilité devra être retourné par voie postale à la même adresse avant le vendredi 17 novembre minuit.

Les dates des épreuves d'admissibilité feront l'objet d'une publication ultérieure sur le site internet de l'académie dès que le calendrier d'organisation de cet examen sera arrêté.